

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

4 avril 2025

Numéro :

D20250410-70

Objet :

Etude de faisabilité pour le déploiement de trois lignes de covoiturage dynamiques- demande de subvention LEADER- modification du plan de financement

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	G. BRANCHY
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Aux termes de la délibération n° 2024-256 en date du 31 octobre 2024, le Bureau Communautaire a décidé de solliciter une aide au titre du programme LEADER pour répondre à l'appel à projet 1.4 « Favoriser les mobilités durables hors vélo » pour son projet d'étude de faisabilité sur les trois lignes de covoiturage dynamiques et le déploiement d'une première ligne.

Considérant que compte-tenu des contraintes budgétaires, l'étude qui avait été prévue externalisée, sera réalisée par le chargé de mission mobilité ;

Considérant qu'il paraît pertinent de dissocier l'étude et le déploiement d'une première ligne pour optimiser les demandes de subvention ;

Considérant que les éléments ci-dessus modifient le plan de financement présentés lors du dépôt de la demande d'aide LEADER et qu'il convient en conséquence de faire approuver le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

- **Dépenses :**
 - Salaire chargé de mission mobilité (y compris 20 % au titre des charges indirectes de la structure et des frais de déplacement) : **35 443,20 €**
- **Ressources :**
 - Montant des aides publiques sollicitées : **17 720 €**
 - **Dont autofinancement du maître d'ouvrage public : 3 544 €**
 - **Dont financement FEADER sollicité : 14 176 €**
 - **Autofinancement (dont emprunt) : 17 723,20 €**

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan de financement relatif au projet,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement relatif au projet,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

